

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Hedi KAMMOUN et Mr Fehmi LAOUIRINE.

## Annexe n°1

## Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A.1</b>	<b>7 392 331,354</b>	<b>(6 321 632,742)</b>	<b>1 070 698,612</b>	<b>1 396 188,962</b>
AC11 Investissements de recherche et développement		7 392 331,354	(6 321 632,742)	1 070 698,612	1 396 188,962
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	-	-	-
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A.1</b>	<b>16 302 707,648</b>	<b>(10 785 898,710)</b>	<b>5 516 808,938</b>	<b>5 545 657,278</b>
AC21 Installations techniques et machines		14 136 565,364	(9 041 170,921)	5 095 394,443	5 066 982,679
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 153 569,657	(1 744 727,789)	408 841,868	466 101,972
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 572,627	-	12 572,627	12 572,627
<b>AC3 Placements</b>	<b>A.2</b>	<b>275 396 286,136</b>	<b>(18 022 481,657)</b>	<b>257 373 804,479</b>	<b>235 798 873,016</b>
<b>AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés</b>		<b>44 032 042,326</b>	<b>(14 917 444,904)</b>	<b>29 114 597,422</b>	<b>22 448 349,145</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 254,971	(13 862 600,353)	7 057 654,618	7 359 628,437
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 532 332,355	(1 054 354,551)	6 477 977,804	6 009 755,708
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		15 579 455,000	(490,000)	15 578 965,000	9 078 965,000
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>22 405 411,928</b>	<b>-</b>	<b>22 405 411,928</b>	<b>14 151 411,928</b>
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		22 405 411,928	-	22 405 411,928	14 151 411,928
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		-	-	-	-
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		-	-	-	-
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>207 566 692,387</b>	<b>(3 105 036,753)</b>	<b>204 461 655,634</b>	<b>198 775 794,518</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		63 637 271,895	(3 105 036,753)	60 532 235,142	59 747 593,938
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		88 867 432,786	-	88 867 432,786	84 453 142,786
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		61 987,706	-	61 987,706	75 057,794
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		55 000 000,000	-	55 000 000,000	54 500 000,000
AC336 Autres		-	-	-	-
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</b>		<b>1 392 139,495</b>	<b>-</b>	<b>1 392 139,495</b>	<b>423 317,425</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A.3</b>	<b>47 721 953,195</b>	<b>-</b>	<b>47 721 953,195</b>	<b>44 594 554,906</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		8 203 725,340	-	8 203 725,340	7 005 549,552
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		39 518 227,855	-	39 518 227,855	37 576 744,374
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-	-	-
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		-	-	-	12 260,980
AC560 Autres provisions techniques (vie)		-	-	-	-
AC561 Autres Provisions		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
<b>AC6 Créances</b>	<b>A.4</b>	<b>82 616 965,560</b>	<b>(25 737 266,419)</b>	<b>56 879 699,141</b>	<b>50 730 030,215</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>60 605 700,872</b>	<b>(24 860 685,509)</b>	<b>35 745 015,363</b>	<b>36 038 141,830</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	8 210 612,709	(2 803 154,025)	5 407 458,684	5 663 121,245
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	41 550 169,399	(20 840 916,892)	20 709 252,507	24 522 930,694
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	5 852 089,891
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>A.4.4</b>	<b>20 169 418,863</b>	<b>-</b>	<b>20 169 418,863</b>	<b>11 763 144,219</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>A.4.5</b>	<b>1 841 845,825</b>	<b>(876 580,910)</b>	<b>965 264,915</b>	<b>2 928 744,166</b>
AC631 Personnel		201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	63 888,603
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 904 484,483
AC633 Débiteurs divers		1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	960 371,080
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>A.5</b>	<b>15 498 617,336</b>	<b>(1 763 048,798)</b>	<b>13 735 568,538</b>	<b>14 611 105,809</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288	3 355 881,274
AC721 Frais d'acquisition reportés		7 514 802,607	-	7 514 802,607	5 935 074,777
AC722 Autres charges à répartir		801 275,145	-	801 275,145	597 197,580
<b>AC73 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>A.5.2</b>	<b>5 027 008,498</b>	<b>-</b>	<b>5 027 008,498</b>	<b>4 722 952,178</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 494 629,909	-	4 494 629,909	3 917 748,121
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		532 378,589	-	532 378,589	805 204,057
<b>Total des actifs</b>		<b>444 928 861,229</b>	<b>(62 630 328,326)</b>	<b>382 298 532,903</b>	<b>352 676 410,186</b>

## Annexe n°2

## Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capitaux Propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000,000	45 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital		23 349 685,533	15 214 541,688
CP4 Autres capitaux propres		5 089 299,941	5 089 299,941
CP5 Résultat reporté		146 294,953	472 868,533
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>73 585 280,427</b>	<b>65 776 710,162</b>
CP6 Résultat de l'exercice		11 962 103,850	10 247 441,821
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	CP1	<b>85 547 384,277</b>	<b>76 024 151,983</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>			
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	P1	<b>11 912 761,339</b>	<b>8 799 676,432</b>
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		11 912 761,339	8 799 676,432
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	P2	<b>222 838 002,643</b>	<b>207 644 230,846</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	36 434 073,636	31 817 374,648
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	-
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	179 593 473,007	169 584 337,358
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 441 305,142	2 076 256,003
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		919 412,625	895 344,837
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 449 738,233	3 270 918,000
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		-	-
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	P3	<b>45 613 625,378</b>	<b>42 757 606,591</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	P4	<b>12 410 747,436</b>	<b>13 798 422,860</b>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P4.1	5 538 260,261	5 991 491,844
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 538 260,261	5 991 491,844
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P4.2	55 151,669	55 151,669
PA63 Autres dettes	P4.3	6 817 335,506	7 751 779,347
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 600,000	3 600,000
PA632 Autres Dettes		692 824,106	471 454,870
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	4 055 141,277	4 475 768,068
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	2 065 770,123	2 800 956,409
PA635 Concours Bancaires		-	-
PA64 Ressources spéciales		-	-
<b>PA7 Autres passifs</b>	P5	<b>3 976 011,830</b>	<b>3 652 321,474</b>
PA71 Comptes de régularisation passif		3 976 011,830	3 652 321,474
PA72 Ecart de conversion		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>296 751 148,626</b>	<b>276 652 258,203</b>
		-	-
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>382 298 532,903</b>	<b>352 676 410,186</b>

## Annexe n°3

## Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le 31/12/2016
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées		153 532 571,460	(37 329 316,531)	116 203 254,929	103 704 873,199
PRNV11 Primes émises et acceptées		158 149 270,448	(38 527 492,319)	119 621 778,129	102 796 779,369
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		(4 616 698,988)	1 198 175,788	(3 418 523,200)	908 093,830
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 820 034,598		10 820 034,598	9 497 816,504
PRNV2 Autres produits techniques		22 643,342		22 643,342	23 041,864
CHNV1 Charges de Sinistres		(93 662 654,161)	7 814 878,109	(85 847 776,052)	(72 561 927,112)
CHNV11 Montants payés		(84 070 666,039)	6 117 941,156	(77 952 724,883)	(74 815 789,767)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		(9 591 988,122)	1 696 936,953	(7 895 051,169)	2 253 862,655
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		(174 767,007)	(12 260,980)	(187 027,987)	(296 520,418)
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes		(1 761 876,622)	838 007,270	(923 869,352)	702 780,648
CHNV4 Frais d'exploitation		(29 134 258,688)	8 214 756,726	(20 919 501,962)	(19 158 998,630)
CHNV41 Frais d'acquisition		(28 277 833,931)		(28 277 833,931)	(23 220 606,789)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 579 727,830		1 579 727,830	(253 499,723)
CHNV43 Frais d'administration		(2 436 152,587)		(2 436 152,587)	(2 741 015,326)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			8 214 756,726	8 214 756,726	7 056 123,208
CHNV5 Autres charges techniques		(8 756 548,409)		(8 756 548,409)	(11 834 225,597)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-		-	-
Résultat Technique Non Vie		30 885 144,513	(20 473 935,406)	10 411 209,107	10 076 840,458

## Annexe n°4

## Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017			Exercice clos le 31/12/2016
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>		<b>3 168 324,759</b>	<b>(137 518,304)</b>	<b>3 030 806,455</b>	<b>2 176 386,038</b>
PRV11 Primes émises et acceptées		3 168 324,759	(137 518,304)	3 030 806,455	2 176 386,038
<b>PRV2 Produits de placements</b>		<b>75 389,167</b>	<b>-</b>	<b>75 389,167</b>	<b>57 604,153</b>
PRV21 Revenus des placements		75 389,167	-	75 389,167	57 604,153
PRV22 Autres produits des placements		-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>		<b>6 435,256</b>	<b>-</b>	<b>6 435,256</b>	<b>5 282,552</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>		<b>(1 111 380,414)</b>	<b>350 652,719</b>	<b>(760 727,695)</b>	<b>(605 812,378)</b>
CHV11 Montants payés		(694 232,887)	106 106,191	(588 126,696)	(600 506,372)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		(417 147,527)	244 546,528	(172 600,999)	(5 306,006)
<b>CHV2 Variation des Provisions Techniques</b>		<b>(28 121,014)</b>	<b>-</b>	<b>(28 121,014)</b>	<b>13 974,937</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie		-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques		(28 121,014)	-	(28 121,014)	13 974,937
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte		-	-	-	-
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>(90 750,714)</b>	<b>-</b>	<b>(90 750,714)</b>	<b>(67 329,723)</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>		<b>(381 103,031)</b>	<b>-</b>	<b>(381 103,031)</b>	<b>(272 391,442)</b>
CHV41 Frais d'acquisition		(337 004,135)	-	(337 004,135)	(240 569,301)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration		(44 098,896)	-	(44 098,896)	(31 822,141)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		-	-	-	-
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>		<b>(173 239,090)</b>	<b>-</b>	<b>(173 239,090)</b>	<b>(186 694,160)</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>		<b>(12 325,862)</b>	<b>-</b>	<b>(12 325,862)</b>	<b>(11 726,586)</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(9 768,950)	-	(9 768,950)	(9 840,292)
CHV92 Correction de valeur sur placements		-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		(2 556,912)	-	(2 556,912)	(1 886,294)
<b>Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat Technique Vie</b>		<b>1 453 229,057</b>	<b>213 134,415</b>	<b>1 666 363,472</b>	<b>1 109 293,391</b>

## Annexe n°5

## Etat de résultat

*(Exprimé en Dinars tunisiens)*

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>		<b>10 411 209,107</b>	<b>10 076 840,458</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>		<b>1 666 363,472</b>	<b>1 109 293,391</b>
<b>PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie</b>		<b>17 819 024,959</b>	<b>15 952 443,832</b>
PRNT11 Revenus des placements		17 819 024,959	15 952 443,832
PRNT12 Produits des autres placements		0,000	0,000
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
<b>CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie</b>		<b>-2 913 347,380</b>	<b>-3 247 469,241</b>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 913 347,380	-3 247 469,241
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		0,000	0,000
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		0,000	0,000
<b>PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		<b>-10 820 034,598</b>	<b>-9 497 816,504</b>
PRNT2 Autres produits non techniques		194 517,032	308 080,997
CHNT3 Autres charges non techniques		-674 003,542	-642 004,028
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>15 683 729,050</b>	<b>14 059 368,905</b>
CHNT4 Impôts sur le Résultat		-3 256 422,050	-3 811 927,084
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>12 427 307,000</b>	<b>10 247 441,821</b>
Elements extraordinaires		-465 203,150	0,000
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>11 962 103,850</b>	<b>10 247 441,821</b>
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		0,000	0,000
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		0,000	0,000
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>11 962 103,850</b>	<b>10 247 441,821</b>

## Annexe n°6

## Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>1 189 744,775</b>	<b>1 147 682,120</b>
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 719,926	554 719,926
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		635 024,849	592 962,194
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
<b>Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## Annexe n°7

## Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		171 627 029,869	134 318 364,510
Sommes versées pour paiement des sinistres		-76 951 295,570	-60 559 336,077
Encaissements des primes reçues (acceptations)			0,000
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			0,000
Commissions versées sur les acceptations			0,000
Décaissements de primes pour les cessions		-29 818 980,177	-17 934 519,313
Encaissements des sinistres pour les cessions		442 743,840	1 733 012,185
Commissions reçues sur les cessions			
Commissions versées aux intermédiaires		-12 914 948,873	-13 303 567,573
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-20 518 051,632	-18 021 037,484
Variation des dépôts auprès des cédantes			
Variation des espèces reçues des cessionnaires			
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-167 914 207,696	-162 015 157,668
Encaissements liés à la cession de placements financiers		146 888 896,546	147 164 630,518
Taxes sur les assurances versées au Trésor		-25 054 973,394	-19 846 258,713
Produit financiers reçus		15 810 021,180	13 214 813,778
Impôts sur les bénéfices payés			
Autres mouvements		21 497,764	520,633
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 617 731,857</b>	<b>4 751 464,796</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-1 810 847,775	-1 648 198,145
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			57 911,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			0,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			0,000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>		<b>-1 810 847,775</b>	<b>-1 590 287,145</b>
<b>Flux de trésorerie provenant du Financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions		-2 494 624,929	-2 273 359,050
Encaissements provenant d'emprunts			0,000
Remboursements d'emprunts			0,000
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			0,000
<b>Total des Flux de trésorerie provenant du financement</b>		<b>-2 494 624,929</b>	<b>-2 273 359,050</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>			<b>0,000</b>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>-2 687 740,847</b>	<b>887 818,601</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période</b>		<b>4 843 271,933</b>	<b>3 955 453,332</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période</b>		<b>2 155 531,086</b>	<b>4 843 271,933</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## **NORMALISATION COMPTABLE**

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

## **II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES**

### **1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES**

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

## **2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE**

Les provisions techniques comprennent :

### **2.1 Provisions pour primes non acquises :**

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

### **2.2 Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

### **2.3 Provisions pour sinistres à payer :**

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

### **Mode de calcul :**

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

### **Méthodologie GAT :**

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

### **En assurance Automobile :**

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- l'existence de tiers ;
- l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- les garanties du contrat ;
- la responsabilité de notre assuré ;
- la nature des pièces justificatives fournies ;
- les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

### **En Risques divers :**

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

**Les sinistres grêles :** sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

**Mortalité du bétail :** ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

### **En Risques d'entreprise :**

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

## **2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :**

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination).

## **2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :**

### **Définition (Réf : NCT 29) :**

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

### **Mode de calcul :**

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

**Méthodologie GAT :**

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

**Description de l'applcatif utilisé :**

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

**2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :****Définition :**

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités. Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

**Mode de calcul :**

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

**Méthodologie de calcul GAT :**

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

**2.7 Provision pour équilibrage :****Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

**Mode de calcul :**

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

**Méthodologie GAT :**

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

### **3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE**

#### **3.1 Provisions pour sinistres à payer vie**

##### **Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

##### **Mode de calcul :**

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

##### **Méthodologie GAT :**

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

#### **2.8 Autres provisions :**

##### **2.8.1 Prévision des recours à encaisser**

##### **Définition :**

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

##### **Mode de calcul :**

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

##### **Méthodologie GAT :**

Le GAT utilise, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

## **2.8.2 Provisions mathématiques des rentes**

### **Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

### **Mode de calcul :**

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

### **Méthodologie GAT :**

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

## **2.8.3 Provision pour risques en cours**

### **Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

### **Mode de calcul :**

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre,

des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

#### **Méthodologie GAT :**

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutives de la catégorie).

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

### **3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE**

#### **3.1 Provisions pour sinistres à payer vie :**

##### **Définition :**

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres (Garantie décès de la branche santé) déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

##### **Mode de calcul :**

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres.

#### **3.1 Provision pour égalisation :**

##### **Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

##### **Mode de calcul :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

#### **Méthodologie GAT :**

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

### **4. Provisions techniques à la charge des réassureurs :**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes:

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

#### **5. Provisions pour dépréciation des créances :**

A la date de la clôture, le GAT a appliqué le règlement du CGA N°24 du 29.03.2017 pour le provisionnement des arriérés :

- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2016
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2015 et antérieurs ;

Créances sur les intermédiaires

- 100% sur les créances des intermédiaires arrêtées au 31. 12. 2017 ;

#### **6. PLACEMENTS**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

#### **LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :**

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

<b>Charge par nature</b>	<b>Clés de répartition</b>
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais généraux	Masse salariale, nombre de dossiers en archive
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

### **III. Les notes aux états financiers :**

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2017 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2017 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

## 1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan clos au 31 Décembre 2017 totalise 382 298 532.903 dinars contre 352 676 410.186 dinars au 31 Décembre 2016 accusant ainsi une augmentation de 8%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2017 à 161 563 833.036 dinars contre 138 300 332.006 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016, accusant ainsi une augmentation de 17 %.

La situation au 31 Décembre 2017 dégage un bénéfice net d'impôt de 11 962 103.850 dinars contre un bénéfice de 10 247 441.821 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2017 un montant net de 257 373 804.479 dinars contre 235 798 873.016 dinars au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 21 574 931 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 15 193 771.797 dinars en passant de 207 644 230.846 dinars au 31 Décembre 2016 à 222 838 002.643 au 31 Décembre 2017.

## 1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

### F.1 - NOTES SUR LE BILAN

#### F.1.1 - L'ACTIF

##### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 6 587 507.550 dinars contre 6 941 846.240 au 31 Décembre 2016, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
<b>Actifs incorporels</b>	<b>7 392 331,354</b>	<b>-6 321 632,742</b>	<b>1 070 698,612</b>	<b>7 153 359,378</b>	<b>-5 757 170,416</b>	<b>1 396 188,962</b>
Investissements de recherche & développement	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001	1 279 162,544	-1 279 162,543	0,001
Ressources Externes Intégration	1 930 580,072	-1 146 032,355	784 547,717	1 691 608,096	-849 188,008	842 420,088
Droit au bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Fonds commercial	35 000,000	-28 517,806	6 482,194	35 000,000	-21 517,806	13 482,194
Autres immobilisations incorporelles	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Logiciels	4 147 588,738	-3 867 920,038	279 668,700	4 147 588,738	-3 607 302,059	540 286,679
Concessions, brevets, licences, marques	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>16 302 707,648</b>	<b>-10 785 898,710</b>	<b>5 516 808,938</b>	<b>15 509 855,435</b>	<b>-9 964 198,157</b>	<b>5 545 657,278</b>
Installations techniques et machines	14 136 565,364	-9 041 170,921	5 095 394,443	13 373 701,527	-8 306 718,848	5 066 982,679
Autres installations, outillages et mobiliers	2 153 569,657	-1 744 727,789	408 841,868	2 123 581,281	-1 657 479,309	466 101,972
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 572,627	0,000	12 572,627	12 572,627	0,000	12 572,627
<b>Total</b>	<b>23 695 039,002</b>	<b>-17 107 531,452</b>	<b>6 587 507,550</b>	<b>22 663 214,813</b>	<b>-15 721 368,573</b>	<b>6 941 846,240</b>

##### Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 257 373 804.479 dinars contre 235 798 873.016 au 31 Décembre 2016. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 452 587,326	(14 916 954,904)	13 535 632,422	27 842 749,913	(14 473 365,768)	13 369 384,145
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 579 455,000	(490,000)	15 578 965,000	9 079 455,000	(490,000)	9 078 965,000
Bon de trésors et obligations	88 867 432,786	-	88 867 432,786	84 453 142,786	-	84 453 142,786
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'	71 030 361,928	(3 104 175,799)	67 926 186,129	52 949 418,770	(3 103 226,211)	49 846 192,559
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	11 601 337,290	(860,954)	11 600 476,336	24 152 281,943	(99 468,636)	24 052 813,307
Autres parts d'OPCVM	3 410 984,605	-	3 410 984,605	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	61 987,706	-	61 987,706	75 057,794	-	75 057,794
Autres dépôts	55 000 000,000	-	55 000 000,000	54 500 000,000	-	54 500 000,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 392 139,495	-	1 392 139,495	423 317,425	-	423 317,425
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>275 396 286,136</b>	<b>(18 022 481,657)</b>	<b>257 373 804,479</b>	<b>253 475 423,631</b>	<b>(17 676 550,615)</b>	<b>235 798 873,016</b>

### Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2017 pour un montant de 47 721 953.195 dinars contre 44 594 554.906 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Part des réassureurs dans les PPNA	8 203 725,340	7 005 549,552
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	39 518 227,855	37 576 744,374
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	-	12 260,980
<b>Total</b>	<b>47 721 953,195</b>	<b>44 594 554,906</b>

### Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 56 879 699.141 dinars contre 50 730 030.215 au 31 Décembre 2016, Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	8 210 612,709	(2 803 154,025)	5 407 458,684	7 776 140,136	(2 113 018,891)	5 663 121,245
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	41 550 169,399	(20 840 916,892)	20 709 252,507	44 057 547,889	(19 534 617,195)	24 522 930,694
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	6 746 642,170	(894 552,279)	5 852 089,891
Créances nées d'opérations de réassurance	20 169 418,863	-	20 169 418,863	11 763 144,219	-	11 763 144,219
Personnel	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	203 208,487	(139 319,884)	63 888,603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 913 789,939	(9 305,456)	1 904 484,483
Débiteurs divers	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	1 680 328,135	(719 957,055)	960 371,080
<b>Total</b>	<b>82 616 965,560</b>	<b>(25 737 266,419)</b>	<b>56 879 699,141</b>	<b>74 140 800,975</b>	<b>(23 410 770,760)</b>	<b>50 730 030,215</b>

#### A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 5 407 458.684 dinars contre 5 663 121.245 au 31 Décembre 2016. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
PANE Brute	8 210 612,709	7 776 140,136
Primes à annuler	(2 803 154,025)	(2 113 018,891)
<b>Total</b>	<b>5 407 458,684</b>	<b>5 663 121,245</b>

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	143 246,242	176 880,707
Incendie	415 728,260	452 863,349
Transport	1 047 521,346	831 379,746
Risques Divers	65 133,527	69 883,968
Groupe	6 063 472,834	5 646 297,859
Assurance voyage	79 162,000	71 455,000
Risques spéciaux	134 404,601	144 695,953
Responsabilité Civile	261 943,899	382 683,554
<b>Total</b>	<b>8 210 612,709</b>	<b>7 776 140,136</b>

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	1 399 470,079	1 098 111,688
Incendie	340 792,560	247 906,685
Transport	124 497,178	176 086,501
Risques Divers	190 836,672	107 606,417
Groupe	447 656,701	319 586,237
Assurance voyage	101 000,000	
Risques spéciaux	117 367,177	107 055,389
Responsabilité Civile	81 533,658	56 665,974
<b>Total</b>	<b>2 803 154,025</b>	<b>2 113 018,891</b>

#### A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 20 709 252.507 dinars contre 24 522 930.694 au 31 Décembre 2016. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs.

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2017 une valeur de 20 840 916.892 dinars contre 19 534 617.195 dinars en 2016.

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	Provision	Provision
Provisions sur les primes à recevoir	10 500 130,094	8 448 648,298
Provisions sur les primes en contentieux	6 805 527,123	5 734 269,024
Provisions sur les créances des intermédiaires	2 852 880,530	4 681 580,407
Provisions sur les C/C Co-assureurs	682 379,145	670 119,466
<b>Total</b>	<b>20 840 916,892</b>	<b>19 534 617,195</b>

#### A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 9 628 304.172 dinars contre 5 852 089.891 au 31 Décembre 2016. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	10 844 918,764	(1 216 614,592)	9 628 304,172	6 746 642,170	(894 552,279)	5 852 089,891
<b>Total</b>	<b>10 844 918,764</b>	<b>(1 216 614,592)</b>	<b>9 628 304,172</b>	<b>6 746 642,170</b>	<b>(894 552,279)</b>	<b>5 852 089,891</b>

#### A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 20 169 418.863 dinars contre 11 763 144.219 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
C/C Réassureurs	19 725 424,571		19 725 424,571	11 319 149,927		11 319 149,927
C/C Cessionnaires STAR	443 994,292		443 994,292	443 994,292		443 994,292
<b>Total</b>	<b>20 169 418,863</b>		<b>- 20 169 418,863</b>	<b>11 763 144,219</b>		<b>- 11 763 144,219</b>

#### 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 965 264.915 dinars contre 2 928 744.166 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Personnel	201 554,674	(139 319,884)	62 234,790	203 208,487	(139 319,884)	63 888,603
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	61 094,424	(9 305,456)	51 788,968	1 913 789,939	(9 305,456)	1 904 484,483
Débiteurs divers	1 579 196,727	(727 955,570)	851 241,157	1 680 328,135	(719 957,055)	960 371,080
<b>Total</b>	<b>1 841 845,825</b>	<b>(876 580,910)</b>	<b>965 264,915</b>	<b>3 797 326,561</b>	<b>(868 582,395)</b>	<b>2 928 744,166</b>

#### Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2017 une valeur comptable nette de 13 735 568.538 dinars contre 14 611 105.809 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	2 155 531,086	(1 763 048,798)	392 482,288	4 843 271,933	(1 487 390,659)	3 355 881,274
Frais d'acquisition reportés	7 514 802,607	-	7 514 802,607	5 935 074,777	-	5 935 074,777
Autres charges à répartir	801 275,145	-	801 275,145	597 197,580	-	597 197,580
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	4 494 629,909	-	4 494 629,909	3 917 748,121	-	3 917 748,121
Autres comptes de régularisation	532 378,589	-	532 378,589	805 204,057	-	805 204,057
<b>Total</b>	<b>15 498 617,336</b>	<b>(1 763 048,798)</b>	<b>13 735 568,538</b>	<b>16 098 496,468</b>	<b>(1 487 390,659)</b>	<b>14 611 105,809</b>

#### A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 392 482.288 dinars contre 3 355 881.274 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable
Caisse	1 265,453		1 265,453	950,755		950,755
Banques, CCP et TGT	671 318,569	(1 763 048,798)	(1 091 647,656)	3 194 144,556	(1 487 390,659)	1 706 753,897
Assuré-Effet à recevoir	365 600,460		365 600,460	721 137,513		721 137,513
Compte courant chez les compagnies	673,098		590,525	9 958,576		9 958,576
Saisie arrêt	1 267 448,796		1 267 448,796	1 475 206,199		1 475 206,199
Valeur à l'encaissement	(340 419,144)		(340 419,144)	(698 242,987)		(698 242,987)
Valeurs impayés	189 643,854		189 643,854	140 117,321		140 117,321
<b>Total</b>	<b>2 155 531,086</b>	<b>(1 763 048,798)</b>	<b>392 482,288</b>	<b>4 843 271,933</b>	<b>(1 487 390,659)</b>	<b>3 355 881,274</b>

## A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un solde net de 5 027 008.498 dinars contre 4 722 952.178 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	30/06/2015
Intérêts et loyers courus et non Echus	<b>4 494 629,909</b>	<b>3 917 748,121</b>
Autres Comptes de Régularisation	<b>532 378,589</b>	<b>805 204,057</b>
<b>Total</b>	<b>5 027 008,498</b>	<b>4 722 952,178</b>

## F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

### Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000.000 dinars constitués de 4 500 000.000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 85 547 384.277 dinars contre 76 024 151.983 dinars au 31 décembre 2016 enregistrant une variation de 9 523 232.294 dinars.

Désignation	Total au 31/12/2016	Mouvements de la période	Affectation du résultat 2016	Dividendes Distribués	Total au 31/12/2017
Capital social	45 000 000,000				45 000 000,000
Réserves Facultatives	1 371 533,193				1 371 533,193
Réserve légale	1 134 370,927		536 015,524		1 670 386,451
Réserves de Garantie	37 684,569				37 684,569
Réserves spéciales de réévaluation légales	344,969				344,969
Réserves spéciales de réévaluation libres	5 088 954,972				5 088 954,972
Primes d'émission	7 536 842,106				7 536 842,106
Résultat reportés	472 868,656		-326 573,703		146 294,953
Fonds social	134 110,770	36 128,444	200 000,000		370 239,214
Dividendes			2 475 000,000	-2 475 000,000	0,000
Réserves spéciales pour réinvestissement	5 000 000,000		7 363 000,000		12 363 000,000
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>65 776 710,162</b>	<b>36 128,444</b>	<b>10 247 441,821</b>	<b>-2 475 000,000</b>	<b>73 585 280,427</b>
Résultat de l'exercice	10 247 441,821	11 962 103,850	-10 247 441,821	0,000	11 962 103,850
<b>Total capitaux propres</b>	<b>76 024 151,983</b>	<b>11 998 232,294</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>85 547 384,277</b>

## F.1.3 - LES PASSIFS

## Note P1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2017 totalisent 11 912 761.339 dinars contre 8 799 676.432 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour congé payé	1 005 017,830	891 932,923
Autres provisions pour risque fiscal et social	507 743,509	507 743,509
Autres Provision pour risques	10 400 000,000	7 400 000,000
<b>Total</b>	<b>11 912 761,339</b>	<b>8 799 676,432</b>

## Note P2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2017 totalisent 222 838 002.643 dinars contre 207 644 230.846 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises Non Vie	36 434 073,636	31 817 374,648
Provisions pour sinistres Non Vie	179 593 473,007	169 584 337,358
Provisions pour participation aux bénéficiaires et Ristournes Non Vie	2 441 305,142	2 076 256,003
Provisions pour égalisation et équilibrage	919 412,625	895 344,837
Autres provisions techniques Non Vie	3 449 738,233	3 270 918,000
<b>Total</b>	<b>222 838 002,643</b>	<b>207 644 230,846</b>

### P 2-1 Provisions pour primes non acquises

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 36 434 073.636 dinars contre 31 817 374.648 au 31 Décembre 2016 et se détaille par branche comme suit :

Branches	31/12/2017	31/12/2016
Automobile	23 145 104,924	21 520 627,172
Incendie	3 077 023,780	2 640 453,453
Transport	1 291 829,318	1 064 805,300
Risques Divers	814 516,235	795 614,028
Groupe	409 749,139	144 922,000
Assurance voyage	175 172,918	183 472,838
Risques spéciaux	5 399 992,126	4 363 282,269
Responsabilité Civile	647 003,512	376 849,339
Acceptations	1 473 681,684	727 348,249
<b>Total</b>	<b>36 434 073,636</b>	<b>31 817 374,648</b>

### P 2-2 Provisions pour sinistres à payer non vie

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 179 593 473.007 dinars contre 169 584 337.358 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour SAP	150 149 449,115	143 548 098,810
Provisions pour sinistres tardifs	22 554 962,354	18 861 843,925

Prévisions de recours à encaisser	(6 449 893,967)	(5 266 766,308)
Prévisions sauvetages	-	-
Provisions pour chargement de gestion	13 338 955,505	12 441 160,931
<b>Total</b>	<b>179 593 473,007</b>	<b>169 584 337,358</b>

### P 2-3 Autres provisions techniques non vie

Ce poste représente les provisions mathématiques rentes qui sont en liquidation Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 3 449 738.233 dinars contre 3 270 918.000 au 31 Décembre 2016.

### Note P3 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 45 613 625.378 dinars contre 42 757 606.591 au 31 Décembre 2016.

### Note P4 : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 12 410 747.436 dinars contre 13 798 422.860 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 538 260,261	5 991 491,844
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 151,669	55 151,669
Dépôts et cautionnements reçus	3 600,000	3 600,000
Autres Dettes	692 824,106	471 454,870
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 055 141,277	4 475 768,068
Créditeurs divers	2 065 770,123	2 800 956,409
Concours Bancaires	-	-
<b>Total</b>	<b>12 410 747,436</b>	<b>13 798 422,860</b>

### P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 5 538 260.261 dinars contre 5 991 491.844 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dettes envers les co-assureurs	228 061,489	459 289,815
C/C Des compagnies-Passif	3 342,654	20 576,478
Compte courant chez les compagnies	5 306 856,118	5 511 625,551
<b>Total</b>	<b>5 538 260,261</b>	<b>5 991 491,844</b>

### P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 55 151.669 dinars.

### P 4-3 Autres Dettes

#### P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 4 055 141.277 dinars contre 4 475 768.068 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Etat, impôts, RS et taxes d'assurances	2 474 604,525	3 179 293,731
Organismes de sécurité sociale	1 580 536,752	1 296 474,337
<b>Total</b>	<b>4 055 141,277</b>	<b>4 475 768,068</b>

#### P 4-3-2 Crédoiteurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2017 un total de 2 065 770.123 dinars contre 2 800 956.409 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs, prestations de services	680 952,704	1 594 289,120
Actionnaires, Dividendes à payer	192 678,600	192 545,600
Créditeurs divers, autres dettes	1 192 138,819	1 014 121,689
<b>Total</b>	<b>2 065 770,123</b>	<b>2 800 956,409</b>

#### Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2017 un total de 3 976 011.830 dinars contre 3 652 321.474 au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer	2 256 714,079	1 837 658,164
Produits constatés d'avance	113 111,559	225 830,607
Régul commissions sur PANE	594 315,202	758 168,583
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	1 008 846,182	826 602,243
Produits perçus d'avance	3 024,808	4 061,877
<b>Total</b>	<b>3 976 011,830</b>	<b>3 652 321,474</b>

#### F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

##### F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

##### F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

##### F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Eléments	Structure	31/12/2016	Structure	Evolution
----------	-----------	------------	-----------	-----------

Eléments	Structure	31/12/2016	Structure	Evolution
<b>Effectif (hors commerciaux)</b>	<b>100.0%</b>	<b>219</b>	<b>100.0%</b>	<b>-0,91%</b>
<b>Répartition par collègue</b>				
Cadre	89,86%	183	83,56%	6,56%
Agent de maîtrise	5,53%	26	11,87%	-53,85%
Agent d'exécution	4,61%	10	4,57%	0
<b>Taux d'encadrement</b>		<b>83,56%</b>		
<b>Parité</b>				
Hommes	54,38%	118	53,88%	0,00%
Femmes	45,62%	101	46,12%	-1,98%
<b>Age moyen</b>		<b>39</b>		
<b>Ancienneté moyenne</b>		<b>11</b>		
<b>Répartition par type de contrat</b>				
CDD+SIVP	8,29%	16	7,31%	12,50%
CDI	91,71%	203	92,69%	-1,97%
Départs	3,69%	12	5,48%	-33,33%
Recrutements	2,76%	13	5,94%	-53,85%
<b>Turnover</b>		<b>5,7%</b>		<b>-2,48%</b>

### F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 12 914 948.873 dinars en Exercice clos le 31/12/2017 contre 13 303 567.573 dinars en Exercice clos le 31/12/2016.

Désignation	31/12/2016
commissions servies aux Intermédiaires	13 303 567,573
<b>Total</b>	<b>13 303 567,573</b>

### F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

### F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2017 à 554 719.926 dinars, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 635 024.849 dinars jusqu'au 31 Décembre 2017 contre 592 962.194 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

### F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à 1 617 731.857 dinars contre 4 751 464.796 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

#### **F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à -1 810 847.775 dinars contre -1 590 287.145 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

#### **F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2017 à -2 494 624.929 dinars contre -2 273 359.050 dinars jusqu'au 31 Décembre 2016.

### **F.5 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

**Conventions et opérations nouvellement réalisées** (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- GAT ASSURANCES a accordé à sa filiale GAT INVESTISSEMENT une avance en compte courant de 5.958.200 dinars rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant signée le 6 septembre 2017. Les intérêts facturés au titre de cette avance en 2017 s'élèvent à 116.278 dinars. En vertu du PV de l'AGE de GAT INVESTISSEMENT du 26/10/2017, il a été décidé de convertir cette avance en augmentation de capital de GAT INVESTISSEMENT et d'augmenter le capital par apport en nature de 9.171.800 dinars à libérer du quart à la souscription. Le montant libéré par GAT ASSURANCES s'élève à 2.292.950 dinars.
- GAT Assurances a souscrit à l'augmentation de capital de GAT Promotion Immobilière décidée par l'AGE du 17/03/2017 à concurrence de 6.500.000 dinars, totalement libérés courant 2017.
- GAT Assurances a souscrit à l'augmentation de capital de la société THP (société ayant des administrateurs en commun) décidée par l'AGE du 03/03/2017 à concurrence de 1.000.000 dinars, totalement libérés à la souscription.

**Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

➤ **GAT Assurances a facturé :**

- à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 2.030 Dinars pour les frais téléphoniques et 1.355 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe supporté à sa charge au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 20.751 dinars.
- à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 12.135 dinars.
- à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 442.670 dinars et 17.857 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2017
- à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2017 de 4.770 Dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
- à GAT VIE les frais de publications pour 11.954dinars ;

➤ **GAT Assurances a réglé:**

- Les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 149.496 dinars
- des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 35.912 dinars.
- des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 6.000 dinars.
- des dividendes de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 91.154 dinars.
- des jetons de présence de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 6.000 dinars.

➤ **GAT Assurances a reçu:**

- des dividendes de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 20.200 dinars.
  - des jetons de présence de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 6.579 dinars.
  - GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 857.063 dinars.
  - GAT ASSURANCES a reçu des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 9.000 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 25.655 Dinars pour le local du centre d'expertise et de 98.727 dinars pour le local loué pour le es archives.
  - GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 49.592 Dinars et de 14.499 dinars
  - GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 32.915 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
  - GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 76.404 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.
  - GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif. La charge facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 47.993 dinars.
  - GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 dinars.
  - GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14.757 dinars.

Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2017 pour respectivement 384.073 dinars pour GAT VIE et 86.147 dinars pour GAT INVESTISSEMENT.

**Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif Au 31/12/2017**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	7 118 359	238 971,980	0	7 357 331,358	5 735 652,610		557 462,330				6 293 114,940	0	1 064 216,418
1.2 Concessions, brevets, licences, marques				0							0	0	0
1.3 Fonds de commerce	35 000			35 000,000	21 517,806		7 000,000				28 517,806	0	6 482,194
1.4 Acomptes versés				0							0	0	0
	<b>7 153 359</b>	<b>238 971,980</b>	<b>0</b>	<b>7 392 331,358</b>	<b>5 757 170,416</b>	<b>0</b>	<b>564 462,330</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 321 632,746</b>	<b>0</b>	<b>1 070 698,612</b>
				0							0	0	0
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>				0							0	0	0
2.1 Installations techniques et machines	13 373 701,527	1 020 414,740	257 550,9000	14 136 565,367	8 306 718,848		734 452,070				9 041 170,918	0	5 095 394,449
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 123 581,281	44 125,092	14 136,7160	2 153 569,657	1 657 479,309		87 248,480				1 744 727,789	0	408 841,868
2.3 Acomptes versés	12 572,627			12 572,627							0	0	12 572,627
	<b>15 509 855,435</b>	<b>1 064 539,832</b>	<b>271 687,6160</b>	<b>16 302 707,651</b>	<b>9 964 198,157</b>	<b>0</b>	<b>821 700,550</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 785 898,707</b>	<b>0</b>	<b>5 516 808,944</b>
				0							0	0	0
<b>3. Placements</b>				0							0	0	0
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 842 749,913	609 837,410		28 452 587,323	14 473 365,768		443 589,140				14 916 954,908	0	13 535 632,415
3.2 Placements dans les entreprises liées	<b>28 230 376,928</b>	<b>18 116 999,997</b>	<b>0</b>	<b>46 347 376,925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 347 376,925</b>
3.2.1 Parts	28 230 376,928	18 116 999,997		46 347 376,925							0	0	46 347 376,925
3.2.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3.3.1 Parts				0							0	0	0
3.3.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.4 Autres placements financiers	<b>197 402 296,790</b>	<b>161 701 970,870</b>	<b>158 507 945,770</b>	<b>200 596 321,890</b>	<b>0</b>	<b>3 203 184,847</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 658,090</b>	<b>0</b>	<b>3 105 526,76</b>	<b>197 490 795,133</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	57 950 778,785	98 899 602,100	101 575 618,990	55 274 761,895		3 203 184,847				97 658,090	0	3 105 526,76	52 169 235,138
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	84 453 142,786	13 500 000,000	9 085 710,000	88 867 432,786							0	0,00	88 867 432,786
3.4.3 Prêts hypothécaire				0							0	0	0
3.4.4 Autres prêts	75 057,794		13 070,080	61 987,714							0	0	61 987,714
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	54 500 000,000	44 350 000,000	43 850 000,000	55 000 000,000							0	0	55 000 000,000
3.4.6 Autres	0			0							0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	423 317,425	4 952 368,770	3 983 546,700	1 392 139,495							0	0	1 392 139,495
3.6 Placements des contrats en UC				0							0	0	0
	<b>253 475 423,631</b>	<b>180 428 808,277</b>	<b>158 507 945,770</b>	<b>275 396 286,138</b>	<b>14 473 365,768</b>	<b>3 203 184,847</b>	<b>443 589,140</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 658,090</b>	<b>14 916 954,908</b>	<b>3 105 526,757</b>	<b>257 373 804,473</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>276 138 638,444</b>	<b>181 732 320,089</b>	<b>158 779 633,386</b>	<b>299 091 325,147</b>	<b>30 194 734,341</b>	<b>3 203 184,847</b>	<b>1 829 752,020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>97 658,090</b>	<b>32 024 486,361</b>	<b>3 105 526,757</b>	<b>263 961 312,029</b>

## Annexe n°9

## Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	28 452 587,326	13 535 632,422		16 982 915,641
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	15 579 455,000	15 578 965,000	0	2 846 657,396
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OI	71 030 361,928	67 926 186,129	0	15 887 262,745
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	11 601 337,290	11 600 476,336	0	52 567,452
Autres parts d'OPCVM	3 410 984,605	3 410 984,605	0	497 011,089
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 867 432,786	88 867 432,786	0	0,000
Prêts hypothécaires			0	0,000
Autres prêts et effets assimilés	61 987,706	61 987,706	0	0,000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 392 139,495	1 392 139,495	0	0,000
Autres dépôts	55 000 000,000	55 000 000,000	0	0,000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes			0	0,000
<b>Total</b>	<b>275 396 286,136</b>	<b>257 373 804,479</b>	<b>0</b>	<b>0,000</b>

1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

## Annexe n°10

## Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
<b>Inventaire 2015</b>			
Règlements cumulés	55 623 547,737	46 789 793,023	30 353 054,564
Provisions pour sinistres	30 041 254,238	37 838 180,331	61 166 266,617
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>85 664 801,975</b>	<b>84 627 973,354</b>	<b>91 519 321,181</b>
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acqu			
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>68,84%</b>	<b>65,29%</b>	<b>71,27%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2013	2014	2015	2016
<b>Inventaire 2016</b>				
Règlements cumulés	62 839 242,579	55 221 345,900	45 750 395,531	33 026 452,453
Provisions pour sinistres	18 195 088,933	25 669 355,299	33 831 379,402	58 218 651,143
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>81 034 331,512</b>	<b>80 890 701,199</b>	<b>79 581 774,933</b>	<b>91 245 103,596</b>
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acqu				
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>65,11%</b>	<b>62,40%</b>	<b>61,97%</b>	<b>66,91%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Inventaire 2017</b>					
Règlements cumulés	66 746 812,297	59 568 289,525	52 499 260,180	49 256 644,811	38 036 208,619
Provisions pour sinistres	11 725 415,943	14 995 195,275	23 235 332,821	34 173 866,144	69 418 060,616
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>78 472 228,240</b>	<b>74 563 484,800</b>	<b>75 734 593,001</b>	<b>83 430 510,955</b>	<b>107 454 269,235</b>
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acqu					
Primes Acquisées	124 448 450,179	129 623 203,331	128 416 712,077	136 373 608,851	153 532 571,460
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>63,06%</b>	<b>57,52%</b>	<b>58,98%</b>	<b>61,18%</b>	<b>69,99%</b>

## Annexe n°11

## Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
<b>1. Placements immobiliers</b>			
1.1 Immeubles		140 026,612	140 026,612
1.2 Parts et actions de société immobilière	26 778,947		26 778,947
			0,000
			0,000
<b>2. Participations</b>			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 895 486,003	2 895 486,003
2.2 Emprunts obligataires		3 123 773,294	3 123 773,294
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		5 229 996,597	5 229 996,597
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 287 678,259	1 287 678,259
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		56 946,150	56 946,150
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	866 063,200	12 729,299	878 792,499
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 020 928,845	4 020 928,845
2.8 Contrats en unités de comptes			0,000
2.9. Autres		205 962,336	205 962,336
			0,000
<b>3. Autres placements</b>			0,000
			0,000
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>		28 044,584	28 044,584
			0,000
			0,000
<b>Total Produits de placements</b>	<b>892 842,147</b>	<b>17 001 571,979</b>	<b>17 894 414,126</b>
Pertes provenant de la réalisation de placements		606 909,942	606 909,942
Pertes de change		79 646,737	79 646,737
Interets des depots recus des réassureurs		913 339,918	913 339,918
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts		10 189,702	10 189,702
Dot./dép des placements		520 624,805	520 624,805
Autres frais		794 962,134	794 962,134
			0,000
			0,000
			0,000
<b>Total Charges de placements</b>		<b>2 925 673,238</b>	<b>2 925 673,238</b>

## Annexe n°12

## Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	120 183,483	-	-	3 048 141,276	-	3 168 324,759
Charges de prestations	-	-	-	(1 111 380,414)	-	(1 111 380,414)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	21 200,248	-	-	(49 321,262)	-	(28 121,014)
<b>Solde de souscription</b>	<b>141 383,731</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 887 439,600</b>	<b>-</b>	<b>2 028 823,331</b>
Frais d'acquisition	-	-	-	(337 004,135)	-	(337 004,135)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(210 902,730)	-	(210 902,730)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(547 906,865)</b>	<b>-</b>	<b>(547 906,865)</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	12 543,804	-	-	50 519,501	-	63 063,305
Participation aux résultats	(99 511,924)	-	-	8 761,210	-	(90 750,714)
<b>Solde Financier</b>	<b>(80 532,864)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>59 280,711</b>	<b>-</b>	<b>(27 687,409)</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(137 518,304)	-	(137 518,304)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	350 652,719	-	350 652,719
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de réassurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213 134,415</b>	<b>-</b>	<b>213 134,415</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>60 850,867</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 605 512,605</b>	<b>-</b>	<b>1 666 363,472</b>

## Annexe n°13

## Résultat technique par catégorie d'assurance Non-Vie jusqu'au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Automobile	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité civile	Risque agricole	Autres dommages aux biens	Assistance	Accidents corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	Accidents de travail	Protection juridique	Acceptation	Autres	Montant
<b>Primes acquises</b>	<b>52 688 830,051</b>	<b>13 144 872,323</b>	<b>18 413 333,025</b>	<b>1 467 122,904</b>	<b>5 120 030,553</b>	<b>411 226,965</b>	<b>13 687 405,389</b>	<b>5 351 380,466</b>	<b>3 365 328,629</b>	<b>35 044 223,677</b>	<b>1 958 578,205</b>	-	<b>2 552 139,993</b>	<b>328 099,280</b>	-	<b>153 532 571,460</b>
Primes émises	54 130 793,597	13 371 896,341	18 865 290,562	1 591 631,596	5 389 467,983	389 547,832	14 607 871,036	5 435 156,426	3 394 620,751	35 309 050,816	1 973 692,236	-	2 615 818,557	1 074 432,715	-	158 149 270,448
Variation des primes non acquises	(1 441 963,546)	(227 024,018)	(451 957,537)	(124 508,692)	(269 437,430)	21 679,133	(920 465,647)	(83 775,960)	(29 292,122)	(264 827,139)	(15 114,031)	-	(63 678,564)	(746 333,435)	-	(4 616 698,988)
<b>Charges de prestations</b>	<b>(40 377 512,574)</b>	<b>(5 132 058,730)</b>	<b>(3 614 487,388)</b>	<b>(445 432,593)</b>	<b>(4 274 470,777)</b>	<b>(165 641,398)</b>	<b>(2 785 273,342)</b>	<b>(106 379,788)</b>	<b>(391 295,577)</b>	<b>(32 041 229,517)</b>	<b>(629 328,753)</b>	<b>(622 403,131)</b>	<b>(2 544 046,023)</b>	<b>(707 861,577)</b>	-	<b>(93 837 421,168)</b>
Prestations et frais payés	(43 695 170,606)	(1 562 995,336)	(2 602 076,606)	(288 844,876)	(1 280 856,418)	(161 019,530)	(1 934 888,248)	(106 379,788)	(180 888,565)	(28 568 111,088)	(274 089,426)	(348 601,547)	(2 544 046,023)	(522 697,982)	-	(84 070 666,039)
Charges des provisions pour prestations diverses	3 317 658,032	(3 569 063,394)	(1 012 410,782)	(156 587,717)	(2 993 614,359)	(4 621,868)	(850 385,094)	-	(210 407,012)	(3 473 118,429)	(355 239,327)	(273 801,584)	-	(185 163,595)	-	(9 766 755,129)
<b>Solde de souscription</b>	<b>12 311 317,477</b>	<b>8 012 813,593</b>	<b>14 798 845,637</b>	<b>1 021 690,311</b>	<b>845 559,776</b>	<b>245 585,567</b>	<b>10 902 132,047</b>	<b>5 245 000,678</b>	<b>2 974 033,052</b>	<b>3 002 994,160</b>	<b>1 329 249,452</b>	<b>(622 403,131)</b>	<b>8 093,970</b>	<b>(379 762,297)</b>	-	<b>59 695 150,292</b>
Frais d'acquisition	(10 297 692,796)	(2 032 713,744)	(4 284 564,068)	(309 077,000)	(1 003 605,150)	(133 470,635)	(2 309 779,892)	(1 070 785,901)	(945 475,431)	(3 234 706,969)	(556 340,695)	-	(443 333,637)	(76 560,183)	-	(26 698 106,101)
Autres charges de gestion nettes	(4 154 621,167)	(1 027 141,235)	(1 256 912,852)	(78 214,951)	(411 706,686)	(31 870,820)	(1 014 563,427)	(395 671,031)	(296 702,890)	(2 076 964,424)	(195 097,949)	-	(185 658,019)	(44 932,203)	-	(11 170 057,654)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>(14 452 313,963)</b>	<b>(3 059 854,979)</b>	<b>(5 541 476,920)</b>	<b>(387 291,951)</b>	<b>(1 415 311,836)</b>	<b>(165 341,455)</b>	<b>(3 324 343,319)</b>	<b>(1 466 456,932)</b>	<b>(1 242 178,321)</b>	<b>(5 311 671,393)</b>	<b>(751 438,644)</b>	-	<b>(628 991,656)</b>	<b>(144 135,728)</b>	-	<b>(37 868 163,755)</b>
Produits nets des placements	6 934 089,591	406 371,377	1 064 591,820	214 142,808	580 772,177	41 508,317	619 556,185	81 280,264	121 231,831	318 564,746	89 902,256	203 814,376	44 352,380	99 856,470	-	10 820 034,598
Participations aux résultats	(41 265,484)	(977 526,174)	(83 589,551)	-	(62 639,978)	-	(68 909,076)	-	-	(506 844,230)	(2 197,708)	-	-	(18 904,421)	-	(1 761 876,622)
<b>Solde Financier</b>	<b>6 892 824,107</b>	<b>(571 154,797)</b>	<b>981 002,269</b>	<b>214 142,808</b>	<b>518 132,199</b>	<b>41 508,317</b>	<b>550 647,109</b>	<b>81 280,264</b>	<b>121 231,831</b>	<b>(188 279,484)</b>	<b>87 704,548</b>	<b>203 814,376</b>	<b>44 352,380</b>	<b>103 595,391</b>	-	<b>9 058 157,976</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	(1 145 545,616)	(7 871 841,251)	(15 576 047,184)	(1 311 473,829)	(505 306,924)	(316 980,546)	(5 243 569,018)	(3 378 215,056)	(4 408,758)	(313 342,752)	(1 565 353,745)	-	-	(97 231,852)	-	(37 329 316,531)
Part des réassureurs dans les prestations payées	2 188 300,450	922 576,554	1 712 188,313	187 362,252	10 159,947	114 953,320	503 520,154	11 786,886	21 064,800	248 601,504	195 985,872	-	-	1 441,104	-	6 117 941,156
Part des réassureurs dans les charges de provisions	(4 627 203,277)	4 087 967,708	733 167,333	217 051,852	(22 673,278)	9 798,233	1 067 626,615	(15 553,980)	(61 158,539)	85 654,899	71 340,965	-	-	138 657,442	-	1 684 675,973
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	363 568,532	340 337,448	-	-	15 745,256	5 542,057	101 025,390	287,500	-	30 573,293	-	-	(19 072,206)	-	838 007,270
Commissions reçues des réassureurs	182 107,544	1 591 884,367	3 657 982,488	284 654,471	13 619,235	90 219,375	494 564,289	1 468 565,907	2 137,500	37 853,467	366 339,323	-	-	24 828,760	-	8 214 756,726
<b>Solde de réassurance</b>	<b>(3 402 340,899)</b>	<b>(905 844,090)</b>	<b>(9 132 371,602)</b>	<b>(622 405,254)</b>	<b>(504 201,020)</b>	<b>(86 264,362)</b>	<b>(3 172 315,903)</b>	<b>(1 812 390,853)</b>	<b>(42 077,497)</b>	<b>58 767,118</b>	<b>(901 114,292)</b>	-	-	<b>48 623,248</b>	-	<b>(20 473 935,406)</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 349 486,722</b>	<b>3 475 959,727</b>	<b>1 105 999,384</b>	<b>226 135,914</b>	<b>(555 820,881)</b>	<b>35 488,067</b>	<b>4 956 119,934</b>	<b>2 047 433,157</b>	<b>1 811 009,065</b>	<b>(2 438 189,599)</b>	<b>(235 598,936)</b>	<b>(418 588,755)</b>	<b>(576 545,306)</b>	<b>(371 679,386)</b>	-	<b>10 411 209,107</b>
Résultat Technique	4 684 943,855	1 109 629,588	(174 195,347)	139 958,866	588 884,804	(157 891,717)	4 070 075,577	1 713 448,285	1 890 373,147	(2 825 014,316)	(238 119,476)	(198 411,162)	(194 095,608)	(324 469,926)	-	10 085 116,570

## Annexe n°15

## Tableau de rattachement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
Primes Acquisées	PRV1	3 168 324,759
Charges de prestations	CHV1	(1 111 380,414)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2	(28 121,014)
<b>Solde de souscription</b>		<b>2 028 823,331</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(337 004,135)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(210 902,730)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>(547 906,865)</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	63 063,305
Participation aux résultats	CHV3	(90 750,714)
<b>Solde Financier</b>		<b>(27 687,409)</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1_ 2°Colonne	(137 518,304)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV1_ 2°Colonne	350 652,719
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV2_ 2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_ 2°Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	-
<b>Solde de réassurance</b>		<b>213 134,415</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>1 666 363</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>1 109 293</b>

## Annexe n°16

## Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Montant
<b>Primes Acquisées</b>		<b>153 532 571,460</b>
Primes émises	PRNV11	158 149 270,448
Variation des primes non acquises	PRNV12	-4 616 698,988
<b>Charges de prestations</b>		<b>-93 837 421,168</b>
Prestations et frais payés	CHNV11	-84 070 666,039
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV6	-9 766 755,129
<b>Solde de souscription</b>		<b>59 695 150,292</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-26 698 106,101
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-11 170 057,654
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>-37 868 163,755</b>
Produits nets des placements	PRNT3	10 820 034,598
Participations aux résultats	CHNV3	-1 761 876,622
<b>Solde Financier</b>		<b>9 058 157,976</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV1 _ 2°Colonne	-37 329 316,531
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	6 117 941,156
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	1 684 675,973
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3 _ 2°Colonne	838 007,270
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	8 214 756,726
<b>Solde de réassurance</b>		<b>(20 473 935,406)</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>10 411 209,107</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>10 076 840,458</b>

## **GAT ASSURANCES**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,**

#### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26/04/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **85 547 384,277** dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **11 962 103,850** dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats

Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT » avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 29 Mars 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi Kammoun**

**GAT ASSURANCES**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

**Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017**

Votre conseil nous a informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- GAT ASSURANCES a accordé à sa filiale GAT INVESTISSEMENT une avance en compte courant de 5.958.200 dinars rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant signée le 6 septembre 2017. Les intérêts facturés au titre de cette avance en 2017 s'élèvent à 116.278 dinars. En vertu du PV de l'AGE de GAT INVESTISSEMENT du 26/10/2017, il a été décidé de convertir cette avance en augmentation de capital de GAT INVESTISSEMENT et d'augmenter le capital par apport en numéraire de 9.171.800 dinars à libérer du quart à la souscription. Le montant libéré par GAT ASSURANCES s'élève à 2.292.950 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit à l'augmentation de capital de GAT Promotion Immobilière décidée par l'AGE du 17/03/2017 à concurrence de 6.500.000 dinars, totalement libérés courant 2017.
- GAT ASSURANCES a souscrit à l'augmentation de capital de la société THP (société ayant des administrateurs en commun) décidée par l'AGE du 03/03/2017 à concurrence de 1.000.000 dinars, totalement libérés à la souscription.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant. Ce montant s'élève pour l'exercice 2017 à 2.030 Dinars pour les frais téléphoniques et 1.355 dinars pour les frais de carburant ;
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT IMMOBILIER les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 20.751 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais d'assurance groupe au titre du contrat d'assurance groupe de l'exercice 2017 pour 12.135 dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 442.670 dinars et 17.857 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2017
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant pour l'exercice 2017. Ce montant s'élève à 4.770 dinars pour les frais téléphoniques et 4.992 dinars pour les frais de carburant.
- GAT ASSURANCES a facturé à GAT VIE les frais de publications pour 11.954 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 149.496 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 35.912 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des jetons de présence de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 6.000 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des dividendes de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 91.154 dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé des jetons de présence de sa filiale GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 6.000 dinars.
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 25.655 dinars pour le local du centre d'expertise et de 98.727 dinars pour le local des archives.
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2017 est respectivement de 49.592 Dinars et de 14.499 dinars ;
- GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 32.915 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 76.404 dinars représentant la quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES.

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif. La charge facturée au titre de l'exercice 2017 s'élève en TTC à 47.993 dinars.
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2017 s'élève à 358.574 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2017 s'élève à 14.757 dinars.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 tel que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015.
- A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance à effet du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques. Ce contrat de travail a pris fin le 01/04/2016.  
Le 08/04/2016, GAT ASSURANCES a conclu un autre contrat avec Mr Mohamed Dkhili en vertu duquel ce dernier perçoit des honoraires mensuels de 25.800DT HT, une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et une prise en charge de ses frais de mission.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit et des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
- GAT ASSURANCES a cédé, au profit de son PDG, une voiture totalement amortie pour une valeur de 40.000 dinars.

Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	346 755		72 000	-
Avantages à long termes	-			
Avantages en nature	53 290			
<b>Total</b>	<b>400 045</b>	-	<b>72 000</b>	-

Les jetons de présence de l'exercice 2017 s'élevant à 48.000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24.000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 26/04/2017.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 29 Mars 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Hedi Kammoun**